

RÉFORME DES RETRAITES

Démasquer les contre-vérités

III. Le sort des femmes

1. Le ministre Frank Riester l'avoue :

Il déclarait le 23 janvier sur LCP : « Les femmes sont évidemment un peu pénalisées (...) On n'en disconvient absolument pas. (...) On n'a jamais dit (...) que tout le monde était gagnant, on demande un effort aux Français »

3. Inégalités de carrières : aucune amélioration ; au contraire

Sur la génération 1950, 44% des femmes sont parties à la retraite avec une carrière incomplète, contre 32% des hommes.

1 femme sur 4 travaille à temps partiel contre moins de 1 homme sur 10. Or, pour les petits salaires, 1 an à 80% ne compte que pour 3 trimestres.

Actuellement, 37 % des femmes retraitées touchent moins de 1000€ bruts par mois contre 15 % des hommes retraités.

Les salaires des femmes sont en moyenne inférieur de 22% à ceux des hommes mais, à cause de la précarité, des carrières incomplètes, des périodes de chômage, des temps partiels, les pensions des femmes sont en moyenne inférieures de 30% à celles des hommes.

La contre-réforme du gouvernement va aggraver ces inégalités. Le recul de l'âge de la retraite va prolonger les situations précaires, touchant majoritairement les femmes. L'allongement rapide de la durée de cotisation va générer une augmentation des décotes pour les carrières incomplètes. Plus de femmes devront travailler jusqu'à 67 ans pour ne pas être pénalisées.

Ce n'est pas le temps de travail qu'il faut allonger, ce sont les inégalités de carrières qu'il faut supprimer.

5. Pension minimale à 1200 €, mon oeil !

Tout le monde a entendu des ministres répéter que les pensions des retraités ayant eu une carrière complète seraient revalorisées à 1200 €. **C'est un mensonge !**

Aucun seuil à 1200 € dans le projet de réforme, seulement une hausse d'au maximum 100 € par mois pour les petites pensions, à condition d'avoir eu une carrière complète.

Plus précisément, ceux qui auront validé 172 trimestres ET cotisé 172 trimestres (pas de chômage, de maladie, d'interruption de carrière, de temps partiel...) avec un salaire autour du SMIC auront droit à 100 € de plus et approcheront les 1200 €. Pour les autres, l'augmentation sera proratisée et donc inférieure à 100 €.

L'étude d'impact réalisée par le gouvernement lui-même montre que la hausse moyenne pour les nouveaux retraités serait de 38 € pour les femmes et 25 € pour les hommes. Sur les 5 millions de retraités vivant avec moins de 1200 € par moi, la réforme en laissera 4,2 à 4,3 millions en dessous de ce seuil.

(Pour plus d'info : Luc Peillon; Minimum de pension retraite à 1200€: les petits mensonges et grosses approximations du gouvernement sur les bénéficiaires. Libération)

La réforme des retraites protège les femmes. Elle est plus juste !

FAUX



2. Les femmes vont partir encore plus tard que les hommes à la retraite

	Âge moyen de départ en retraite actuel (Insee)	Rajout suite à la réforme pour les personnes nées en 1972 (rapport gouvernemental sur les effets du projet de loi)
Femmes	62 ans et 7 mois	+ 9 mois
Hommes	62 ans	+ 5 mois

4. Remise en cause des droits familiaux : un exemple concret.

Nathalie et Marc sont nés en 1975, ont deux enfants et ont commencé à travailler dans le privé à 23 ans. Ils doivent avoir 43 années de cotisation pour prendre leur retraite à taux plein. Marc prendra sa retraite à 66 ans, avec ou sans la réforme.

Nathalie a droit à 2 années de réduction de cotisation par enfant. Elle devrait donc pouvoir partir à 62 ans. Mais, si la réforme passe, elle devra travailler jusqu'à 64 ans, âge légal de départ.

Elle perd donc le bénéfice de la naissance d'un enfant. Quant à la prise en compte des congés parentaux dont elle a entendu parler, elle n'en bénéficiera pas puisque ça ne concerne que les carrières longues, les femmes ayant commencé à travailler avant 20 ans.

Dans le public, cette situation serait pire car la prise en compte des enfants dans le calcul pour la retraite est moindre.

L'économiste Michael Zemmour a dit que 60% des économies que la réforme prévoit se font sur le dos des femmes.



Sachant qu'en 2020 la retraite moyenne brut des femmes était de 1401 € par mois, contre 1955 € pour les hommes, ça doit être ça "protéger les femmes" pour le gouvernement !

Cette réforme va renforcer les injustices contre les femmes.

Au féminin et au pluriel, défendons nos droits !